

Bruxelles, le 25 mars 2022 (OR. fr)

7524/22

Dossier interinstitutionnel: 2021/0808(CNS)

IXIM 63 CRIMORG 37 ENFOPOL 152 ENFOCUSTOM 47 JAI 388

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Nº doc. préc.:	13925/21; 14838/21
Objet:	Décisions Prüm: décision d'exécution du Conseil concernant l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules (DIV) en Italie
	Adoption

- 1. Le **2 décembre 2021,** lors de la conférence vidéo informelle du groupe "Échange d'informations dans le domaine de la JAI" (IXIM) les participants ont approuvé le rapport établi à la suite d'une visite d'évaluation concernant l'échange de **données relatives à**l'immatriculation des véhicules (DIV) pour l'Italie (13924/21 IXIM 237 CRIMORG 132 ENFOPOL 436 ENFOCUSTOM 162 JAI 1234), ainsi que le rapport général (13925/21 IXIM 238 CRIMORG 133 ENFOPOL 437 ENFOCUSTOM 163 JAI 1235) établi sur la base du questionnaire, d'une visite d'évaluation et d'un essai pilote.
- 2. Lors de la conférence du **2 décembre 2021**, il a été pris note du fait que chaque État membre lié par la décision 2008/615/JAI convient que les conditions sont remplies pour que le Conseil conclue que, aux fins de l'échange automatisé de données relatif aux données **DIV**, l'**Italie** a pleinement mis en œuvre les dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI.

7524/22 GB/mr

JAI.1 FR

- 3. En conséquence, le Conseil a adopté, le **9 décembre 2021**, un projet de conclusions du Conseil sur la mise en œuvre des dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI du Conseil en ce qui concerne l'évaluation de l'**Italie** eu égard à l'échange automatisé de données **DIV**, qui figure dans le document 14747/21 IXIM 277 CRIMORG 154 ENFOPOL 490 ENFOCUSTOM 182 JAI 1363.
- 4. Comme le prévoient les dispositions applicables du traité, le Conseil a décidé, le 22 décembre 2021, de consulter le Parlement européen au sujet du projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données DIV en Italie, dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 14838/21 IXIM 284 CRIMORG 158 ENFOPOL 496 ENFOCUSTOM 189 JAI 1382.
- 5. Le Parlement européen a rendu son avis le **24 mars 2022**.
- 6. Sur cette base, il est demandé au Coreper:
 - de soumettre le rapport général (13925/21 IXIM 238 CRIMORG 133 ENFOPOL 437
 ENFOCUSTOM 163 JAI 1235) au Conseil; et
 - d'inviter le Conseil à adopter, en point "A" de son ordre du jour, le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données **DIV** en **Italie** (14838/21 IXIM 284 CRIMORG 158 ENFOPOL 496 ENFOCUSTOM 189 JAI 1382).

7524/22 GB/mr 2

JAI.1